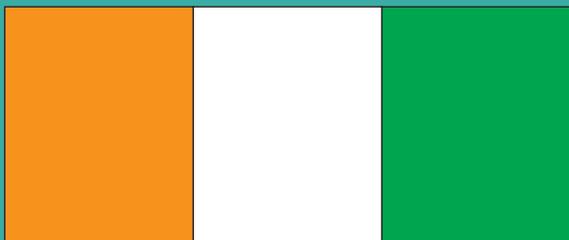
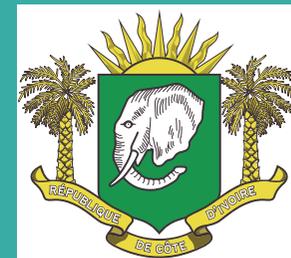


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



LOI DE FINANCES N° 2022-974 DU 20 DECEMBRE 2022 PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

**LOI DE FINANCES N° 2022-974 DU 20 DECEMBRE 2022
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023**

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2022.....	4
I.1 Situation économique à fin décembre 2022	4
I.2 Situation financière à fin décembre 2022	4
I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires	4
I.2.2 Ressources et charges de trésorerie	6
I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	7
II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2023.....	7
II.1 Perspectives économiques en 2023.....	7
II.2 Composantes du budget pour l'année 2023.....	8
II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires.....	8
II.2.2 Ressources et charges de trésorerie	15
II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	16
II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2023	17
II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20

INTRODUCTION

Le budget 2023 a été élaboré dans un environnement international caractérisé par un ralentissement de la croissance économique mondiale qui devrait ressortir à un taux de 3,2% en 2022, contre 6,1% en 2021 traduisant une relative reprise après l'impact de la Covid-19. La contraction du rythme de progression des activités économiques en 2022 résulte principalement des effets négatifs de la guerre en Ukraine.

En effet, ce conflit a induit une hausse des prix des denrées alimentaires de base, une augmentation du coût de l'énergie, une accentuation de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, déjà provoquée par la Covid-19, et un regain de tensions géopolitiques. La croissance économique mondiale devrait continuer de ralentir en 2023 avec un taux qui s'établirait à 2,9%.

Au niveau national, l'activité économique, qui a été caractérisée en 2021 par une relance avec un taux de croissance de 7,4% contre 2% en 2020, devrait pâtir des contrecoups de la guerre en Ukraine, à l'instar des autres pays du monde. Ainsi, la croissance de l'économie nationale enregistrerait un ralentissement en 2022, avec un taux de 6,8%. Ce niveau de croissance certes inférieur à celui de 2021, reste néanmoins élevé, comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette évolution favorable tient aux actions menées par le Gouvernement pour contenir les poussées inflationnistes, maintenir le pouvoir d'achat des populations et soutenir les secteurs en difficulté.

Dans ce cadre, afin de maintenir un climat social apaisé et améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires, le Gouvernement a signé une deuxième trêve sociale avec les organisations syndicales concernées pour la période 2022-2027.

Pour l'année 2023, la croissance de l'économie nationale devrait retrouver son dynamisme avec un taux attendu à 7,3%, en lien avec l'atténuation des effets de la guerre en Ukraine et la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, dont le Groupe Consultatif, tenu le 15 juin 2022 pour la mobilisation des financements, a enregistré un franc succès.

L'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 sera caractérisée par l'amélioration continue de l'efficacité du recouvrement des recettes intérieures, notamment des recettes fiscales, la gestion efficiente des charges de fonctionnement, l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance, le renforcement des dépenses de lutte contre la pauvreté et la soutenabilité de l'endettement public. Elle s'inscrit également dans une perspective de consolidation budgétaire, à travers la réduction du déficit à 4,8% du PIB en 2023 contre 6% attendu en 2022.

Ce rapport présente la situation économique et financière en 2022 ainsi que les perspectives économiques et le budget pour l'année 2023.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE A FIN DECEMBRE 2022

I.1 Situation économique à fin décembre 2022

Au plan international, l'économie est marquée par les effets néfastes de la guerre en Ukraine ainsi que la résurgence de la pandémie de la Covid-19 et de ses variants. Ainsi, la croissance mondiale devrait ralentir pour s'établir à 3,2% contre 6,0% enregistré à fin 2021.

En Afrique subsaharienne, la croissance serait de 3,8% en 2022 contre 4,6% en 2021.

Au plan national, l'activité économique enregistrerait une croissance de 6,8% en 2022 contre 7,4% en 2021, tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire.

En particulier, le **secteur secondaire** progresserait de 12,8% sous l'impulsion des BTP (+20,2%), de l'énergie (+9,7%), de l'industrie agro-alimentaire (+9,6%), des produits pétroliers (+9,5%), des autres industries manufacturières (+8,6%) et de l'extraction minière (+1,5%).

S'agissant du **secteur tertiaire**, il bénéficierait du dynamisme du secteur secondaire pour afficher une progression de 6,7% soutenue par l'ensemble de ses composantes, notamment le transport (+7,1%), le commerce (+7,0%), les télécommunications (+6,6%) et les autres services (+6,2%).

Quant au **secteur primaire**, il enregistrerait une croissance de 0,8%, en raison principalement de l'agriculture vivrière et l'élevage (+2,4%) ainsi que la sylviculture (+0,6%) et de la pêche (+0,5%).

L'**inflation** devrait atteindre un niveau de 4,5% en 2022. Elle reste toutefois inférieure à la moyenne de celle des pays émergents et des pays en développement estimée à 8,3%.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+8,7%) et la consolidation des investissements (+14,8%).

Concernant les échanges extérieurs, les exportations de biens et services, connaîtraient une hausse de 20,6%. Les importations s'afficheraient également en hausse de 34,3%.

I.2 Situation financière à fin décembre 2022

Le budget initial pour l'année 2022, voté en équilibre à **9.901,1 milliards de FCFA** en ressources et en charges, s'exécute dans un contexte de crise mondiale caractérisé par la guerre en Ukraine et l'intensification des tensions géopolitiques.

I.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

I.2.1.1 Situation de mobilisation de recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires 2022** ressortiraient à **4.967,1 milliards de FCFA** contre une prévision de **4.868,1 milliards de FCFA**. Elles sont composées à 91,4% de recettes fiscales, 2,6% de recettes non fiscales et 6,0% de dons.

Les **recettes fiscales** seraient mobilisées à hauteur de **4.540,3 milliards de FCFA** contre des prévisions de 4.478,5 milliards de FCFA, soit un écart positif de **61,8 milliards de FCFA**.

Les **recettes non fiscales**, quant à elles, connaîtraient une hausse de **36,6 milliards de FCFA** pour s'établir à **131,4 milliards de FCFA**, en

liaison avec une augmentation des recettes de services notamment les commissions sur les transferts d'argent hors UEMOA et du revenu du domaine.

Les **dons** seraient mobilisés pour un montant de **295,5 milliards de FCFA** contre des prévisions de 294,8 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Evolution des recettes budgétaires 2022

En milliards de FCFA

Natures des recettes	Budget voté	Estimation	Variation
Recettes fiscales	4 478,5	4 540,3	61,8
Impôt sur le BIC hors pétrole	531,3	613,0	81,7
Impôts sur les revenus et salaires	663,7	661,2	- 2,5
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	574,9	600,8	25,9
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	335,8	49,4	- 286,4
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 154,2	1 339,5	185,3
Taxes à l'exportation	414,7	412,3	- 2,4
Autres recettes fiscales	803,9	864,1	60,2
Recettes non fiscales	94,8	131,4	36,6
Dons	294,8	295,5	0,7
Dons-projets	82,4	83,1	0,7
Dons-programmes	212,4	212,4	
TOTAL	4 868,1	4 967,1	99,1

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

1.2.1.2 Situation d'exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires 2022 seraient exécutées à hauteur de **7.803,8 milliards de FCFA** contre une prévision de **6.987,5 milliards de FCFA**,

soit un dépassement de **816,3 milliards de FCFA** s'expliquant principalement par l'effet combiné de la prise en compte de l'augmentation des charges financières de la dette, de l'impact de la trêve sociale, des dépenses pour soutenir les secteurs en difficultés du fait de la guerre en Ukraine, ainsi que de certains ajustements rendus nécessaires pour la bonne conduite de la gestion.

Les dépenses budgétaires représentent 72,7% du budget de l'Etat et comprennent les charges financières de la dette publique (9,6% du budget de l'Etat), les charges de personnel (18,9%), les achats de biens et services (7,6%), les transferts (9,4%) et les dépenses d'investissement (27,2%).

Les **charges financières de la dette** ressortiraient à **1.026,3 milliards de FCFA** contre 1.016,4 milliards de FCFA prévus initialement. Elles concernent la dette intérieure pour un montant de **478,1 milliards de FCFA** et la dette extérieure pour un montant de **548,2 milliards de FCFA**.

Les **charges de personnel** se situeraient à **2.027,4 milliards de FCFA** contre un niveau initial de 1.957,8 milliards de FCFA, soit un dépassement de **69,6 milliards de FCFA** en raison principalement de la prise en compte de l'impact financier des mesures relatives à la trêve sociale sur la période 2022-2027. Ces mesures concernent l'extension et la revalorisation des indemnités de logement, la revalorisation de l'allocation familiale et la revalorisation de l'indemnité de transport.

Les **achats de biens et services** prévus initialement à 743,4 milliards de FCFA, s'établiraient à **821,1 milliards de FCFA**, soit un dépassement de **77,7 milliards de FCFA** lié principalement à la prise en charge du règlement des arriérés de consommations d'électricité de l'Etat, de l'augmentation des dépenses relatives aux baux en lien avec les mesures

de la trêve sociale et à la prise en compte de certains besoins additionnels de fonctionnement des services.

Les **transferts** ressortiraient à **1.008,5 milliards de FCFA** pour une prévision initiale de 698,2 milliards de FCFA. Ils incluent 183,0 milliards de FCFA pour soutenir les secteurs en difficulté, 10,0 milliards de FCFA pour la subvention au secteur électricité, 104,1 milliards de FCFA pour le Plan de riposte sanitaire.

Les **dépenses d'investissement** seraient exécutées à hauteur de **2.920,5 milliards de FCFA** contre **2.571,7 milliards de FCFA** initialement prévus.

Tableau 2 : Evolution des dépenses budgétaires 2022

Natures des dépenses	En milliards de FCFA		
	Budget voté	Estimation	Variation
Charges financières de la dette publique	1 016,4	1 026,3	9,9
Dette intérieure	472,3	478,1	5,9
Dette extérieure	544,1	548,2	4,0
Dépenses de personnel	1 957,8	2 027,4	69,6
Biens et services	743,4	821,1	77,7
dont Abonnement	115,5	135,9	20,4
Transferts	698,2	1 008,5	310,4
dont Subventions aux écoles privées	160,4	160,4	0,0
Subvention au secteur électricité	13,8	10,0	-3,8
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	5,0	-15,0
Transfert aux collectivités	26,5	27,2	0,7
Dépenses d'investissement	2 571,7	2 920,5	348,8
Financement Trésor	1 132,0	1 311,6	179,6
Emprunts projets	1 357,3	1 525,7	168,4
Dons projets	82,4	83,1	0,7
TOTAL	6 987,5	7 803,8	816,3

Sources : DGBF, DGTCP

I.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et charges de trésorerie se situeraient respectivement à **4.990,0 milliards de FCFA** et **2.153,3 milliards de FCFA** pour des prévisions de 4.164,2 milliards de FCFA et 2.044,8 milliards de FCFA.

Tableau 3 : Evolution des ressources et des charges de trésorerie 2022

Données en milliards de FCFA	Budget voté	Estimation	Variation
Ressources de trésorerie	4 164,2	4 990,0	825,8
Produits de cession des actifs	112,7	112,7	0,0
Remboursements de prêts et avances	12,5	12,5	0,0
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	2 215,0	2 832,5	617,5
Autres emprunts à moyen et long terme	0,0	39,9	39,9
Emprunts projets	1 357,3	1 525,7	168,4
Emprunts programmes	466,7	466,7	0,0
Charges de trésorerie	2 044,8	2 153,3	108,6
Amortissement Dette publique	2 044,8	2 153,3	108,6
- Dette intérieure	1 265,1	1 380,2	115,2
- Dette extérieure	779,7	773,1	-6,6
GAP/EXCEDENT	2 119,4	2 836,7	717,2

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

I.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie seraient mobilisées à hauteur de **4.990,0 milliards de FCFA** contre une prévision de **4.164,2 milliards de FCFA**. Elles porteraient sur 2.832,5 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 112,7 milliards de FCFA de produits de cession d'actifs, 12,5 milliards de FCFA de produits des remboursements de prêts rétrocédés, 466,7 milliards de FCFA d'emprunts-programmes et 1.525,7 milliards de FCFA d'emprunts-projets.

I.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, constituées uniquement du remboursement du capital de la dette publique, se situeraient à **2.153,3 milliards de FCFA** contre une prévision de **2.044,8 milliards de FCFA**.

I.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor s'établiraient à **777,4 milliards de FCFA** contre une prévision de **868,8 milliards de FCFA**.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET BUDGET POUR L'ANNEE 2023

II.1 Perspectives économiques en 2023

Au niveau mondial, le ralentissement de l'activité économique amorcé en 2022 se poursuivra dans un contexte inflationniste en lien avec la guerre en Ukraine. La croissance du PIB serait de 2,9% en 2023, avec une tempête de chocs économiques et d'incertitudes aux États Unis

(+1,0%), dans la zone Euro (+1,2%), au Japon (+1,7%) et en Chine (+4,6%).

En Afrique Subsaharienne, la croissance économique serait de 4,0% en 2023, en lien avec la hausse de la demande.

Au plan national, la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la diversification et la transformation structurelle de l'économie ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles, permettrait de raffermir la croissance qui devrait atteindre 7,3% en 2023, tirée par l'ensemble des secteurs d'activités.

En effet, le **secteur secondaire** progresserait de 10,7%, soutenu par l'énergie (+16,9%), les BTP (+13,5%), l'extraction minière (+11,2%), les industries agro-alimentaires (+6,3%) et les autres industries manufacturières (+7,1%).

S'agissant du **secteur tertiaire**, il ressortirait à +7,2% grâce aux transports (+7,3%), au commerce (+7,2%), aux télécommunications (+6,5%), et aux autres services (+7,3%). Cette dynamique résulterait des performances attendues dans les secteurs primaire et secondaire.

Quant au **secteur primaire**, il devrait croître de 3,9%, principalement tiré par l'agriculture d'exportation (4,5%), l'agriculture vivrière et l'élevage (+3,2%). La sylviculture et la pêche progresseraient respectivement de 0,4% et 0,7%.

L'inflation serait contenue à 2%, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de

desserte agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à l'accentuation de la lutte contre la cherté de la vie.

S'agissant de la **demande**, elle serait tirée par le dynamisme des investissements (+9,0%) et l'affermissement de la consommation finale (+5,6%) qui bénéficierait de la création d'emplois. En ce qui concerne les investissements en particulier, ils seraient soutenus par la poursuite des grands chantiers publics (aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, construction du barrage de Gribo Popoli, construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, etc.) et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 24,7% du PIB.

Pour ce qui concerne les **échanges extérieurs**, les exportations de biens et services augmenteraient de 6,6% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés. Quant aux importations de biens et services, elles seraient en hausse de 7,4% sous l'impulsion du dynamisme économique.

Les principales composantes du budget pour l'année 2023, en cohérence avec les perspectives économiques présentées ci-avant, se déclinent comme ci-après.

II.2 Composantes du budget pour l'année 2023

Le budget pour l'année 2023 s'équilibre globalement en ressources et en charges à **11.694,4 milliards de FCFA**, enregistrant une progression de **18,1%** par rapport au budget voté 2022 qui s'élève à **9.901,1 milliards de FCFA**.

Cet équilibre devrait s'établir à **13.149,6 milliards de FCFA** et **13.984,9 milliards de FCFA** respectivement en 2024 et 2025.

II.2.1 Recettes et dépenses budgétaires

II.2.1.1 Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** se chiffrent à **5.711,9 milliards de FCFA** en 2023 contre **4.967,1 milliards de FCFA** estimés à fin 2022, soit une hausse de **744,7 milliards de FCFA**. Ces recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales (**5.282,1 milliards de FCFA**), de recettes non fiscales (**108,1 milliards de FCFA**) et de dons (**321,7 milliards de FCFA**).

II.2.1.1.1 Recettes fiscales

Les **recettes fiscales** pour 2023 sont projetées à **5.282,1 milliards de FCFA** contre des estimations à fin 2022 de 4.540,3 milliards de FCFA, soit une augmentation de 741,8 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 16,3%. Ces recettes proviennent de la fiscalité intérieure pour un montant de **3.078,4 milliards de FCFA** (58,3%) et de la fiscalité de porte à hauteur de **2.203,7 milliards de FCFA** (41,7%).

Pour l'année 2023, la pression fiscale, devrait s'établir à 13,4% du PIB contre 12,8% du PIB en 2022.

II.2.1.1.1.1 Principales hypothèses

Les projections de recettes fiscales de l'année 2023 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

En matière de fiscalité intérieure

- bonne tenue de la demande, tirée par le dynamisme des investissements (+9,0%) et la consolidation de la consommation finale (+5,6%) ;
- poursuite de la mise en œuvre de la politique de transformation des matières premières d'exportation portant notamment sur le cacao, la noix de cajou, le caoutchouc et le café ;
- mise en œuvre de la politique de rationalisation des exonérations ;
- amélioration du rendement du contrôle fiscal à travers la création de brigades à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), à la Direction des Moyennes Entreprises (DME) et dans les Directions régionales.

En matière de fiscalité de porte

- estimation de la valeur moyenne du prix Caf du cacao, du café et de la noix de cajou respectivement à 1 437,6 FCFA/Kg, 1 370,9 FCFA/kg et 770 FCFA/kg en 2023. En 2022, ils sont évalués en moyenne à 1 287,6 FCFA/Kg, 1 107,6 FCFA/kg et 667 FCFA/kg ;
- projection du taux de change entre le dollar US et le Franc CFA à 640,9 en 2023, en hausse par rapport au taux de 620,6 en 2022 ;
- estimation du cours moyen du pétrole brut à 83,5 dollars US le baril en 2023, contre 99,9 dollars US le baril estimé pour l'année 2022 ;
- accroissement des volumes de gasoil et de super carburant mis à la consommation respectivement de 10,1% et de 13,5% avec des niveaux moyens de taxations projetés respectivement à 127,5 FCFA/litre et 148,2 FCFA/litre.

II.2.1.1.2 Composantes des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des principaux impôts et taxes ci-après :

- **l'impôt sur le BIC hors pétrole et gaz**, prévu à **691,8 milliards de FCFA** contre 613,0 milliards de FCFA, affiche une hausse de 78,8 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2022. Cette projection repose sur la bonne tenue des activités économiques en 2022 et la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, poursuite de la segmentation des PME et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA). Elle découle, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal avec la digitalisation des procédures fiscales et la mise en œuvre du SIGICI ;
- **les revenus du pétrole et du gaz**, projetés à **112,6 milliards de FCFA**, sont en hausse de 3 milliards par rapport aux estimations à fin 2022, en liaison avec l'augmentation de la production de pétrole et de gaz. Ce montant intègre également le recouvrement attendu de **2,6 milliards de FCFA** au titre des arriérés dus par la PETROCI, dans le cadre du plan d'apurement sur 10 ans desdits arriérés à raison de 2,6 milliards de FCFA par an depuis l'année 2020 ;
- **les impôts sur les revenus et salaires**, projetés à **728,1 milliards de FCFA** contre une estimation à fin 2022 de 671,7 milliards de FCFA, enregistrent une hausse de 56,4 milliards de FCFA en lien avec les effets attendus de la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;

- **les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers**, prévus à **200,6 milliards de FCFA** contre 166,8 milliards de FCFA estimés à fin 2022, connaissent une hausse de **33,8 milliards de FCFA** en relation avec l'accroissement de la collecte des impôts sur les revenus des créances, qu'induirait la hausse des crédits à l'économie pour soutenir les investissements ;
- **la taxe sur la valeur ajoutée en régime intérieur** est prévue à **672,5 milliards de FCFA**, en hausse de 71,8 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2022, en liaison avec la croissance de la consommation (+5,1%), la mise en œuvre du SIGICI et des mesures de renforcement de l'efficacité du recouvrement fiscal à travers la digitalisation des procédures fiscales et la mise en œuvre du SIGICI, la mise en exploitation du module de gestion automatique des droits à déduction de la TVA et la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- **les droits d'enregistrement et de timbre** sont attendus à **251,1 milliards de FCFA** contre 206,6 milliards de FCFA à fin 2022, soit une progression de 44,5 milliards de FCFA en liaison avec le dynamisme des activités économiques et le développement du module de gestion de la conservation foncière sur SIGICI pour de meilleurs rendements de ces impôts ;
- **les patentes et licences**, prévues à **18,8 milliards de FCFA**, enregistrent une hausse de 2,3 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2022, en raison notamment de l'impact positif des investissements sur les valeurs locatives et les chiffres d'affaires des entreprises ;
- **les taxes sur boissons et tabacs** sont projetées à **94,7 milliards de FCFA** contre une estimation de réalisation à fin 2022 de 81,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,1 milliards de FCFA ;
- **la taxe ad valorem perçue sur le secteur minier** est prévue à **35,4 milliards de FCFA**, affichant une baisse de 7,1 milliards de FCFA par rapport à la réalisation à fin 2022, en lien avec la croissance des activités du secteur de l'extraction minière (hors pétrole) ;
- **les taxes sur les télécommunications** et la **taxe spécifique sur les communications téléphoniques** sont prévues respectivement à **74,4 milliards de FCFA** et **37,1 milliards de FCFA**, en lien avec la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- **les taxes à l'importation sur les produits pétroliers** sont projetées à **280,3 milliards de FCFA** contre 49,4 milliards de FCFA de réalisation à fin 2022 et reposent sur une hypothèse de croissance des volumes de gasoil et de super carburant mis à la consommation respectivement de 10,1% et de 13,5%. Les taxations du gasoil et du super carburant sont respectivement projetées à 127,5 FCFA/litre et 148,2 FCFA/litre ;
- **les taxes à l'importation sur les marchandises générales** prévues à **1.445,3 milliards de FCFA** contre 1.339,5 milliards de FCFA estimés à fin 2022, sont projetées sur la base d'un taux de croissance du commerce extérieur de 5,5% et d'un taux moyen d'imposition de 25,7% ;
- **les taxes à l'exportation** prévues à **478,1 milliards de FCFA**, enregistrent une hausse de 65,8 milliards de FCFA par rapport à l'estimation à fin 2022, en liaison avec la hausse attendue du volume du cacao qui s'établirait à 2.090.000 tonnes en 2023 contre 2.050.000 tonnes en 2022 et un prix CAF de 1.437,6 FCFA en 2023 contre 1.287,6 FCFA en 2022.

II.2.1.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont attendues en 2023 à **108,1 milliards de FCFA** contre 131,4 milliards de FCFA estimés à fin 2022, soit une baisse de 23,3 milliards de FCFA. Elles comprennent **29,0 milliards de FCFA** de dividendes dont **7,7 milliards de FCFA** provenant de PETROCI et **44,9 milliards de FCFA** au titre de l'occupation du domaine public. Ces recettes intègrent également les recettes de services à hauteur de **34,1 milliards de FCFA**, composées des redevances (LONACI et Côte d'Ivoire logistique), des amendes et condamnations pécuniaires, des droits et frais administratifs, de commissions sur transferts hors UEMOA et de diverses autres recettes (gains de change, trop perçus sur salaires, etc.).

II.2.1.1.3 Dons

Les dons attendus en 2023 s'élèvent à **321,7 milliards de FCFA** contre une estimation à fin 2022 de 295,5 milliards de FCFA, soit une augmentation de 26,2 milliards de FCFA. Ils sont composés de dons-programmes et de dons-projets.

Les dons-projets, d'un montant de **119,3 milliards de FCFA**, sont principalement attendus des bailleurs suivants :

- Fonds Mondial : 83,5 milliards de FCFA ;
- Gouvernement japonais : 11,2 milliards de FCFA ;
- Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW): 5,2 milliards de FCFA;
- Union Européenne : 4,7 milliards de FCFA ;
- Fonds Mondial pour l'Environnement Mondial : 2,7 milliards de FCFA ;
- Banque mondiale : 2,6 milliards de FCFA ;
- Gouvernement Américain : 1,6 milliard de FCFA
- Fonds vert pour le climat : 1,3 milliard de FCFA ;
- UNICEF : 0,9 milliard de FCFA ;

Les dons-programmes, d'un montant de **202,4 milliards de FCFA**, sont attendus de l'Agence Française de Développement (**199,7 milliards de FCFA**) au titre du troisième C2D et de l'Union Européenne (**2,6 milliards de FCFA**) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement ainsi que du programme d'appui au foncier rural.

Tableau 4 : Prévisions des recettes budgétaires 2023

Natures des recettes	En milliards de FCFA	
	Estimation 2022	Budget 2023
Recettes fiscales	4 540,3	5 282,1
Impôt sur le BIC hors pétrole	613,0	691,8
Impôts sur les revenus et salaires	671,7	728,1
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	600,8	672,5
Droits d'enregistrement et de timbres	205,6	249,8
Revenus de pétrole et de gaz	109,6	112,6
Taxes sur les télécommunications	59,9	74,4
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	49,4	280,3
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 339,5	1 445,3
Taxes à l'exportation	412,3	478,1
Autres recettes fiscales	478,6	549,2
Recettes non fiscales	131,4	108,1
Dons	295,5	321,7
Dons projets	83,1	119,3
Dons programmes	212,4	202,4
TOTAL	4 967,1	5 711,9

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

II.2.1.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires se chiffrent à **8.150,4 milliards de FCFA** en 2023 contre **6.987,5 milliards de FCFA** en 2022, soit une augmentation de **1.162,8 milliards de FCFA**. Elles représentent 69,7% du budget de l'État. Elles portent principalement sur les charges financières de la dette publique (10,0% du budget de l'Etat), les dépenses de personnel (19,2%), les achats de biens et services (7,3%), les transferts (6,6%) et les dépenses d'investissement (26,6%).

II.2.1.2.1 Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette s'élèvent à **1.167,0 milliards de FCFA**. Elles portent sur le remboursement des intérêts de la dette intérieure (**592,2 milliards de FCFA**) et de la dette extérieure (**574,8 milliards de FCFA**).

Le règlement des intérêts sur la dette intérieure est principalement constitué de 489,7 milliards de FCFA de paiements concernant les titres publics, de 46,5 milliards de FCFA au profit des banques commerciales et de 6,7 milliards de FCFA au profit de la BCEAO.

Le règlement des intérêts sur la dette extérieure porte principalement sur 68,6 milliards de FCFA au profit des créanciers multilatéraux, 48,5 milliards de FCFA au profit des créanciers bilatéraux et 437,7 milliards de FCFA au profit des créanciers privés dont 342,6 milliards de FCFA au titre des eurobonds.

II.2.1.2.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prennent en compte :

- la règle d'un (01) recrutement pour deux (02) sorties de carrière au titre des recrutements nouveaux dans les secteurs autres que ceux de l'Éducation/Formation et de la Santé ;

- l'impact de la Politique de Scolarisation Obligatoire ;
- l'impact des lois de programmation militaire et de programmation de la sécurité intérieure ;
- l'impact des mesures salariales du protocole d'accord que le Gouvernement a signé en août 2022 avec les organisations syndicales du secteur public.

Pour l'année 2023, les **charges salariales** sont projetées à **2.241,4 milliards de FCFA** contre un niveau de **2.027,4 milliards de FCFA** estimé à fin 2022. Ce montant intègre **206,9 milliards de FCFA** liés à l'impact financier des mesures relatives à la trêve sociale. La masse salariale 2023 représente 35,1% des recettes fiscales, contre 37,9% en 2022. Ces charges sont en augmentation nette de **214,0 milliards de FCFA**, soit une progression de 10,6% qui s'explique par :

- **des augmentations** d'un montant global de **253,6 milliards de FCFA** liées notamment :
 - au recrutement ordinaire de 25.384 agents pour **110,7 milliards de FCFA**. Ces effectifs se composent de 16.793 personnels civils (dont 11.240 agents du secteur de l'éducation, 3806 agents de la santé et 1.397 agents des autres secteurs), 3.052 policiers et 5.539 militaires ;
 - à la prise en charge de 500 reports de traitements de 2022 sur 2023 pour un coût de **4,2 milliards de FCFA** ;
 - à la prise en compte des changements de situation administrative pour un coût total de **25,5 milliards de FCFA** dont 13,4 milliards au titre des avancements et 12,1 milliards au titre des promotions ;
 - aux mesures de revalorisation salariale pour un coût total de **110,5 milliards de FCFA** dont 35,7 milliards de FCFA au titre de la mesure relative au paiement d'une prime annuelle représentant

33,33% du salaire indiciaire et 74,8 milliards de complément en année pleine en ce qui concerne les mesures de revalorisation salariale entrées en vigueur en août 2022.

- **des diminutions** d'un montant global de **39,6 milliards de FCFA** en rapport notamment avec :
 - les sorties de carrière : **15,1 milliards de FCFA** pour un effectif de 7.823 agents (6.842 personnels civils, 526 policiers et 627 militaires) ;
 - une anticipation de 500 reports de traitement de 2023 sur 2024: **2,1 milliards de FCFA** ;
 - les dépenses non reconductibles : **32,4 milliards de FCFA** constitués essentiellement de rappels payés au moment du premier mandatement (22,4 milliards de FCFA) et du stock des arriérés de salaires non reconductible (10,0 milliards de FCFA).

II.2.1.2.3 Biens et services

Les achats de biens et services pour le fonctionnement des services de l'Etat sont projetés en 2023 à **858,3 milliards de FCFA**. Ils intègrent 116,9 milliards de FCFA de dépenses d'abonnement (consommation d'eau, de téléphone et d'électricité). La projection de ces dépenses tient principalement compte des consommations attendues des nouveaux services administratifs, de la déconcentration des services publics et de l'augmentation des lignes de liaisons spécialisées, de l'impact de la politique d'extension de l'électrification rurale et des augmentations de puissance souscrite.

En vue de maîtriser les dépenses d'abonnement, des mesures de rationalisation sont entreprises depuis plusieurs années auxquelles s'ajoutent la vérification des compteurs et des consommations d'électricité et d'eau des Ministères en fonction de l'évolution des

consommations de certains grands consommateurs. Ces actions sont menées par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics et par la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'Etat afin de réduire les branchements illicites, permettre les réparations des fuites d'eau et maîtriser les consommations. Toutes ces actions contribueront à contenir lesdites dépenses dans une proportion acceptable.

Outre les dépenses d'abonnement, les achats de biens et services intègrent les charges de fonctionnement courant des services de l'administration, notamment l'alimentation des armées (43,4 milliards de FCFA), les besoins en carburant de l'armée (14,9 milliards de FCFA), l'organisation des élections des conseillers régionaux et municipaux (34,7 milliards de FCFA), le fonctionnement des CEI locales (7,5 milliards de FCFA) et la révision de la liste électorale (12,8 milliards de FCFA). Il est également prévu un montant de 15,5 milliards de FCFA pour l'achat de kits scolaires.

II.2.1.2.4 Transferts

Les transferts prévus à **776,6 milliards de FCFA** couvrent la subvention aux écoles privées pour prendre en compte les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'État dans ces établissements à hauteur de 165,2 milliards de francs CFA, la subvention au secteur électricité pour 21 milliards de FCFA, les subventions aux EPN pour un montant de 132,2 milliards de FCFA et une subvention d'un montant de 25 milliards de FCFA prévue au titre des activités du CNS. Ils intègrent également 80,9 milliards de FCFA pour les bourses et pécules des élèves et étudiants, et 28,5 milliards de FCFA de subvention aux collectivités territoriales et districts autonomes.

II.2.1.2.5 Investissements

Les dépenses d'investissement sont prévues en 2023 pour un montant de **3.107 milliards de FCFA**. Elles sont financées par les ressources intérieures et des concours extérieurs.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à **1.431 milliards de FCFA**. Elles comprennent **199,7 milliards de FCFA** pour le financement des projets dans le cadre du C2D, **74 milliards de FCFA** pour les collectivités territoriales et districts autonomes, **15 milliards de FCFA** affectés au Fonds d'études pour la réalisation des études des projets d'investissements, **3,8 milliards de FCFA** pour le projet de transport urbain d'Abidjan, **135 milliards** pour les investissements au profit du CNS et **16,2 milliards de FCFA** pour la Couverture Maladie Universelle dont **12,7 milliards de FCFA** pour la prise en charge des cotisations des indigents. Une subvention de **57,3 milliards de FCFA** est accordée au Fonds d'Entretien Routier (FER) en complément des recettes affectées qui lui sont reversées, dans la perspective du respect de l'engagement pris par l'État d'allouer **268,9 milliards de FCFA** au FER (hors recettes de péage) dans le cadre du MCC en 2023.

Les dépenses d'investissement sur financement extérieur sont projetées à **1.676,1 milliards de FCFA**, dont **1.556,7 milliards de FCFA** au titre des emprunts-projets et **119,3 milliards de FCFA** pour les dons-projets.

Tableau 5 : Prévisions des dépenses budgétaires 2023

En milliards de FCFA

Natures des dépenses	Budget 2022	Budget 2023
Charges financières de la dette publique	1 016,4	1 167,0
Dette intérieure	472,3	592,2
Dette extérieure	544,1	574,8
Dépenses de personnel	1 957,8	2 241,4
Achats de biens et services	743,4	858,3
dont Abonnement	115,5	116,9
Organisation des élections	12,9	52,0
Carburant des armées	15,0	14,9
Alimentation des armées	42,0	43,4
Transferts	698,2	776,6
dont Subventions aux écoles privées	160,4	165,2
Subvention au secteur électricité	13,8	21,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	25,0
Transfert aux collectivités	26,5	28,5
Dépenses d'investissement	2 571,7	3 107,0
Financement Trésor	1 132,0	1 431,0
Emprunts projets	1 357,3	1 556,7
Dons projets	82,4	119,3
TOTAL	6 987,5	8 150,4

Sources : DGBF, DGTCP

Les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires affichent un déficit budgétaire de **2.438,5 milliards de FCFA** qui sera financé par les ressources de trésorerie.

II.2.2 Ressources et charges de trésorerie

Les ressources et les charges de trésorerie prévues dans le budget pour l'année 2023 s'élèvent respectivement à **5.015,0 milliards de FCFA** et **2.576,5 milliards de FCFA**.

Tableau 6 : Prévision des ressources et des charges de trésorerie 2023

En milliards de FCFA	En milliards de FCFA	
	Budget 2022	Budget 2023
Ressources de trésorerie	4 164,2	5 015,0
Produits de cession des actifs	112,7	4,5
Remboursements de prêts et avances	12,6	29,2
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	2 215,0	3 104,6
Emprunts projets	1 357,3	1 556,7
Emprunts programmes	466,7	320,0
Charges de trésorerie	2 044,8	2 576,5
Amortissement Dette publique	2 044,8	2 576,5
- Dette intérieure	1 265,1	1 486,5
- Dette extérieure	779,7	1 089,9
GAP/EXCEDENT	2 119,4	2 438,5

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE

II.2.2.1 Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie projetées à **5.015,0 milliards de FCFA** en 2023, sont constituées de produits de privatisation et de vente des actifs, des transferts des entreprises relatifs aux dettes rétrocédées et de produits des emprunts à court, moyen et long terme sur les marchés financier et monétaire.

Les produits de cession des actifs sont attendus à hauteur de **4,5 milliards de FCFA**. Ces recettes proviennent de la cession des actifs de l'État dans les sociétés IPS-WA (3 milliards de FCFA), et SONITRA (1,5 milliard de FCFA).

Les produits de remboursements des prêts rétrocédés sont prévus à hauteur de **29,2 milliards de FCFA**. Ils proviennent essentiellement des remboursements de CI-ENERGIES.

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont prévus à hauteur de **3.104,6 milliards de FCFA**. Ce niveau tient compte du besoin de financement du budget, de la liquidité du marché sous-régional, des conditions du marché international et de la Stratégie de la gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT).

Les emprunts-programmes venant en appuis budgétaires sont attendus à **320,0 milliards de FCFA**.

Les emprunts-projets sont prévus à hauteur de **1.556,7 milliards de FCFA** et proviendraient principalement des bailleurs et Gouvernements ci-après :

- Banque mondiale (324,5 milliards de FCFA) ;
- EXIMBANK Chine (131,1 milliards de FCFA) ;
- Banque Commerciale et Industrielle de Chine (112,4 milliards de FCFA) ;
- Banque Africaine de Développement (102,3 milliards de FCFA) ;
- Agence Française de Développement (97,8 milliards de FCFA) ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (58,7 milliards de FCFA) ;
- Gouvernement chinois (44,6 milliards de FCFA) ;
- Banque Islamique de Développement (44,2 milliards de FCFA) ;
- Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (37,6 milliards de FCFA) ;

- Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (31,2 milliards de FCFA) ;
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (27,2 milliards de FCFA) ;
- Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (18,9 milliards de FCFA) ;
- EXIMBANK Corée (17,7 milliards de FCFA) ;
- Standard Chartered Bank (12,7 milliards de FCFA) ;
- Fonds koweïtien (11,5 milliards de FCFA) ;
- Fonds OPEP pour le Développement International (8,4 milliards de FCFA) ;
- Fonds International pour le Développement Agricole (7,9 milliards de FCFA) ;
- Gouvernement japonais (7,8 milliards de FCFA).

II.2.2.2 Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie, composées essentiellement du remboursement du capital de la dette publique, sont projetées à **2.576,5 milliards de FCFA** en 2023.

Le remboursement du capital de la dette intérieure, prévu à hauteur de **1.486,5 milliards de FCFA**, est principalement constitué de 1.328,3 milliards de FCFA de remboursement concernant les titres publics et de 158,3 milliards de FCFA de remboursement de capital au profit des banques commerciales.

Le remboursement du capital de la dette extérieure, d'un montant de **1.089,9 milliards de FCFA**, intègre 299,1 milliards de FCFA d'échéances au profit des créanciers multilatéraux (dont 195,6 milliards de FCFA au titre du FMI) ainsi que 298,3 milliards de FCFA au profit des créanciers bilatéraux dont 225,1 milliards de FCFA de règlements en faveur des créanciers du Club de Paris comprenant les échéances du C2D pour

199,7 milliards de FCFA et 25,3 milliards de FCFA d'échéances au titre des autres créanciers bilatéraux. Ce remboursement inclut également 492,6 milliards de FCFA pour les créanciers privés dont 32,5 milliards de FCFA au titre de l'Eurobond.

Les prévisions de ressources et de charges de trésorerie font apparaître un solde de **2.438,5 milliards de FCFA** qui permet la couverture du solde budgétaire négatif projeté.

II.2.3 Recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

Les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont projetées à **967,5 milliards de FCFA** pour l'année 2023. Elles intègrent 7,8 milliards de FCFA au titre du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et 223,4 milliards de FCFA pour le Fonds d'Entretien Routier (FER). Ces ressources comprennent également 92,8 milliards de FCFA au titre des prélèvements au profit de l'UEMOA (Prélèvement Communautaire de Solidarité), de la CEDEAO (Prélèvement Communautaire de la CEDEAO) et de l'Union Africaine (taxe à l'importation de l'UA).

Par ailleurs, les prélèvements dans le secteur de l'anacarde (pour la structuration de la filière, le financement de la sacherie brousse et le reprofilage des pistes) sont projetés à 24,5 milliards de FCFA.

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor intègrent également les recettes à transférer aux collectivités territoriales et districts autonomes pour 191,5 milliards de FCFA, la TSU affectée à la SIR à hauteur de 88,6 milliards de FCFA, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 10,2 milliards de FCFA et les autres recettes affectées pour un montant de 328,5 milliards de FCFA.

II.3 Analyse par mission des dépenses du budget de l'année 2023

Les dépenses du budget pour l'année 2023 se répartissent par mission comme suit :

- **Pouvoirs Publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance : 622,9 milliards de FCFA** alloués aux organes législatifs (44,6 milliards de FCFA), aux organes exécutifs (416,3 milliards de FCFA), aux organes juridictionnels (19,7 milliards de FCFA), aux organes consultatifs (24,5 milliards de FCFA) et aux affaires extérieures (117,7 milliards de FCFA) ;
- **Défense, Sécurité et Justice : 1.161,1 milliards de FCFA** comprenant notamment 413,8 milliards de FCFA pour les services des armées, 184,9 milliards de FCFA pour la police et 105 milliards de FCFA pour la justice ;
- **Administration Générale et Développement Économique : 1.437,9 milliards de FCFA** dont 42,1 milliards de FCFA au titre des affaires communes de l'administration générale et financière, 133 milliards de FCFA pour les finances, 1.235 milliards de FCFA pour la coordination des affaires budgétaires et de la dépense publique ainsi que 27,8 milliards de FCFA pour la planification, la programmation et les statistiques générales ;
- **Enseignement, Formation et Recherche : 1.674,5 milliards de FCFA** affectés notamment, à l'enseignement primaire, secondaire technique et professionnel (1.384,4 milliards de FCFA) et à l'enseignement supérieur (290 milliards de FCFA) ;
- **Santé et Actions Sociales : 822,7 milliards de FCFA** dont 691,7 milliards de FCFA pour la conduite de la mission de la santé, 23,6 milliards de FCFA pour la protection de la famille, de la femme et

de l'enfant et 107,4 milliards de FCFA pour les actions de protection sociale et d'emploi ;

- **Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs : 207,8 milliards de FCFA** pour soutenir la promotion de la culture, les activités sportives et la communication ;
- **Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs : 1.456,1 milliards de FCFA**, destinés notamment à l'équipement et à l'entretien routier (665,8 milliards de FCFA), à l'habitat et à l'urbanisme (91,4 milliards de FCFA), à l'hydraulique (131,1 milliards de FCFA), au pétrole et à l'énergie (306,8 milliards de FCFA) ainsi qu'aux transports et affaires maritimes (261,0 milliards de FCFA) ;
- **Production, Développement Industriel et Commercial : 270,6 milliards de FCFA** dont 236,3 milliards de FCFA pour l'agriculture et les ressources halieutiques et un crédit de 34,3 milliards de FCFA à la promotion de l'industrie et des PME ;
- **Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature : 297,3 milliards de FCFA** dont 252,9 milliards de FCFA pour la protection de l'environnement et l'assainissement et 44,4 milliards de FCFA pour la protection de la faune et de la flore.

Tableau 7 : Répartition par mission des dépenses du budget hors dette pour l'année 2023

Missions	Budget 2023 (En milliards de FCFA)	Part dans le budget hors dette
1 - Pouvoirs publics, Organes de souveraineté et Gouvernance	622,9	7,8%
dont		
Affaires extérieures	117,7	1,5%
Organes consultatifs	24,5	0,3%
Organes exécutifs	416,3	5,2%
Organes juridictionnels	19,7	0,2%
Organes législatives	44,6	0,6%
2 - Défense, Sécurité et Justice	1 161,1	14,6%
dont		
Armée	413,8	5,2%
Justice	105	1,3%
Police	184,9	2,3%
3 - Administration Générale et Développement Economique	1 437,9	18,1%
dont		
Affaires communes de l'administration générale et financière	42,1	0,5%
Budget et dépense publique	1 235	15,5%
Finances	133	1,7%
Planification, programmation, prévision et statistiques générales	27,8	0,3%
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 674,5	21,1%
dont		
Enseignement supérieur	290	3,6%
Enseignement primaire secondaire, technique et professionnel	1 384,4	17,4%
5 - Santé et Actions Sociales	822,7	10,3%
dont		
Emploi et protection Sociale	107,4	1,4%
Protection Famille, Femme et enfant	23,6	0,3%
Santé	691,7	8,7%
6 - Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs	207,8	2,6%
dont		
Culture, Communication et loisirs	120,2	1,5%
Jeunesse et Emploi des Jeunes	42,1	0,5%
Sports	45,6	0,6%
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	1 456,1	18,3%
dont		
Equipement collectifs et Entretien Routier	665,8	8,4%
Habitat et urbanisme	91,4	1,1%
Hydraulique	131,1	1,6%
Pétrole et Energie	306,8	3,9%
Transports et affaires maritimes	261	3,3%
8 - Production, Développement Industriel et Commercial	270,6	3,4%
dont		
Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	236,3	3,0%
Industrie et promotion PME	34,3	0,4%
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	297,3	3,7%
dont		
Protection de la faune et de la Flore	44,4	0,6%
Protection de l'environnement et Assainissement	252,9	3,2%
TOTAL	7 951,0	100,0%

Source : DGBF

II.4 Dépenses de lutte contre la pauvreté

À travers le budget pour l'année 2023, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté et les disparités sociales. Par conséquent, il accorde une attention particulière aux dépenses favorisant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations les plus défavorisées fortement éprouvées par les effets de la Covid-19 et par les crises internationales du moment.

C'est dans cette optique que le budget pour l'année 2023 prévoit une dotation de **3.317,6 milliards de FCFA** au titre des dépenses "pro-pauvres". Ce niveau enregistre une augmentation de 11,4% par rapport à 2022 et représente 7,1% du PIB. Ces dépenses couvrent différents secteurs sociaux dont les principaux sont présentés ci-après.

Au titre de l'**Education**, les crédits prévus se chiffrent à **1.674,1 milliards de FCFA** et couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ces crédits prennent également en compte le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses et les subventions aux écoles privées.

Pour ce qui concerne le secteur de la **santé**, une inscription budgétaire de **640,3 milliards de FCFA** est prévue principalement pour les opérations de réhabilitation et de rééquipement des centres hospitaliers universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des autres structures sanitaires. Cette dotation prend aussi en compte la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Les crédits inscrits au titre des **affaires sociales** s'élèvent à **76,1 milliards de FCFA** et sont destinés à l'équipement des orphelinats, des

pouponnières et des centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents, des populations vulnérables et des victimes de catastrophes.

Les secteurs de l'**agriculture** ainsi que **des ressources animales et halieutiques** bénéficient d'une inscription budgétaire globale de **104,6 milliards de FCFA**, couvrant les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, de diversification agricole, de gestion des terroirs et d'équipement rural. Cette inscription budgétaire prend également en compte l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, ce qui favorise la consolidation de la politique de l'autosuffisance alimentaire.

Des crédits de **295,1 milliards de FCFA** sont prévus pour **l'assainissement et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité**. Ils sont consacrés notamment aux actions d'assainissement et à l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricité humaine. La poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux électriques urbains est également prise en compte.

Les actions de développement économique et social au sein des collectivités bénéficient d'un montant de **110,3 milliards de FCFA** au titre de la **décentralisation**.

CONCLUSION

Le budget 2023, d'un niveau de 11.694,4 milliards de FCFA est en hausse de 18,1% par rapport au budget 2022.

Il a été élaboré dans une perspective de raffermissement du dynamisme de l'activité économique, dans un contexte de ralentissement de la croissance attendu en 2022. En effet, les effets négatifs de la guerre en Ukraine devraient conduire à un recul de la croissance de l'économie nationale avec un taux de 6,8% en 2022 contre 7,4% en 2021. Toutefois, les mesures prises par le Gouvernement pour contenir l'inflation, consolider le pouvoir d'achat des populations et soutenir les secteurs en difficulté, conjuguées avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 devraient permettre à la croissance économique de rebondir à 7,3% en 2023.

Le budget 2023 vise à consolider la poursuite de la réalisation des grands chantiers de développement, à travers la mise en œuvre du PND 2021-2025, qui découle de la vision 2030 du Président de la République, ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des populations à travers le deuxième Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2) 2022-2024. Il contribue également au renforcement du dispositif de sécurité, à l'amélioration du climat des affaires, à la consolidation des actions de lutte contre la vie chère, à l'intensification des actions en faveur de la bonne gouvernance et à la poursuite du renforcement des systèmes sanitaire et éducatif.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, un accent sera mis sur le respect scrupuleux de la discipline budgétaire, en particulier dans le cadre des exigences prescrites par les nouvelles dispositions encadrant la gestion des finances publiques en mode budget-programmes.

ANNEXES

- Annexe 1** : Cadrage Budgétaire de l'année 2023
- Annexe 2** : Evolution des recettes fiscales
- Annexe 3** : Evolution des recettes non fiscales
- Annexe 4** : Evolution des ressources du budget de l'Etat
- Annexe 5** : Evolution des dépenses du budget de l'Etat
- Annexe 6** : Masse salariale pour l'année 2023
- Annexe 7** : Dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2023
- Annexe 8** : Présentation des dépenses du budget 2023 selon la classification fonctionnelle
- Annexe 9** : Présentation du budget 2023 selon les missions et par nature de dépenses
- Annexe 10** : Présentation du budget 2023 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses
- Annexe 11** : Présentation du budget 2023 par mission selon la classification fonctionnelle
- Annexe 12** : Présentation du budget 2023 selon la classification fonctionnelle et par nature économique
- Annexe 13** : Présentation du budget 2023 par mission et par nature économique
- Annexe 14** : Situation des restes à recouvrer à fin août 2022
- Annexe 15** : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2022
- Annexe 16** : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2023

Annexe 1 : Cadrage Budgétaire 2023

En milliards de FCFA

RESSOURCES	Budget 2022	Budget 2023	DEPENSES	Budget 2022	Budget 2023
RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES					
RECETTES FISCALES	4 478,5	5 282,1	CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	1 016,4	1 167,0
- DGI	2 562,3	3 065,8	Dettes intérieure	472,3	592,2
dont revenus de pétrole	37,3	41,6	Dettes extérieure	544,1	574,8
dont arriérés dus par PETROCI	2,6	3,6	PERSONNEL	1 957,8	2 241,4
revenus de gaz	63,8	71,0	Gestion Solde	1 413,1	1 626,2
- TRESOR	11,5	12,6	Police	103,6	105,7
dont impôts sur revenus et salaires	10,5	11,3	Militaire	167,4	203,4
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 904,7	2 203,7	EPN	165,2	192,3
dont DUS	414,7	478,1	Institutions nationales	63,1	65,3
			Rémun. Person. local ambass.	26,2	27,5
			Transferts aux collect. Décen.	6,2	6,2
			Divers	13,1	14,9
RECETTES NON FISCALES	94,8	108,1	BIENS ET SERVICES	743,4	858,3
Recettes non fiscales Trésor	58,9	63,1	Abonnement	115,5	116,9
Revenus du domaine DGI	35,9	44,9	Organisation des élections	12,9	52,0
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	Carburant des armées	15,0	14,9
Licences de télécommunication	0,0	0,1	Fonds de réserves Café-cacao	1,0	1,0
			Alimentation des armées	42,0	43,4
			Kits scolaires	16,0	15,5
			Autres achats de biens et services	541,1	614,7
			TRANSFERTS	698,2	776,6
			Subventions aux écoles privées	160,4	165,2
			Subventions aux EPN	124,2	132,2
			Subvention au secteur électricité	13,8	21,0
			Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	25,0
			Bourses et pécules	65,8	80,9
			Transfert aux collectivités	26,5	28,5
			Autres transferts	287,4	323,7
DONS	294,8	321,7	INVESTISSEMENTS	2 571,7	3 107,0
Dons programmes	212,4	202,4	- Trésor	1 132,0	1 431,0
AFD (C2D)	199,7	199,7	Projets C2D et PCD (AFD et Espagne)	206,9	199,7
GVT Espagnol (PCD)	7,2	2,6	Investissement des collectivités	64,0	74,0
UE	5,5	2,6	Investissement CNS	10,0	135,0
Dons projets	82,4	119,3	Fonds d'Etudes	10,0	15,0
			Restructuration des banques	10,0	15,0
			Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	14,3	3,8
			Couverture Maladie Universelle (CMU)	15,7	16,2
			Subvention FER	50,9	57,3
			Autres investissements	750,1	915,0
			- Financement extérieur des projets	1 439,7	1 676,1
			Emprunts-projets	1 357,3	1 556,7
			Dons-projets	82,4	119,3
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES (I)	4 868,1	5 711,9	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES (II)	6 987,5	8 150,4
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I)-(II)	-2 119,4	-2 438,5			
RESSOURCES ET CHARGES DE TRESORERIE					
Privatisation et ventes d'actifs	112,7	4,5	Amortissement de la dette publique	2 044,8	2 576,5
Transfert des entreprises/dette rattachée	12,5	29,2	Dette intérieure	1 265,1	1 486,5
Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 215,0	3 104,6	Dette extérieure	779,7	1 089,9
Emprunts programmes	466,7	320,0			
Emprunts-projets	1 357,3	1 556,7			
TOTAL DES RESSOURCES DE TRESORERIE (III)	4 164,2	5 015,0	TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE (IV)	2 044,8	2 576,5
Solde de trésorerie (III)-(IV)	2 119,4	2 438,5			
RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR					
RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	868,8	967,5	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	868,8	967,5
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	9,8	7,8	Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	9,8	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	198,6	223,6	Programme d'entretien routier / FER	198,6	223,6
Recettes affectées aux collectivités	154,2	191,5	Dépenses des collectivités sur recettes affectées	154,2	191,5
TSU SIR	84,5	88,6	TSU SIR	84,5	88,6
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	64,7	80,7	Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	64,7	80,7
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	9,7	12,1	Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	9,7	12,1
Parafiscalité anacarde	24,6	24,5	Parafiscalité anacarde	24,6	24,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,6	10,2	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,6	10,2
Autres recettes affectées et parafiscalité	309,0	328,5	Autres dépenses sur recettes affectées	309,0	328,5
TOTAL DES RECETTES DES CST (V)	868,8	967,5	TOTAL DES DEPENSES DES CST (VI)	868,8	967,5
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)	9 901,1	11 694,4	TOTAL DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)+(VI)	9 901,1	11 694,4
PIB nominal	41 951,1	46 822,0	Masse salariale en % du PIB	4,7%	4,8%
Recette fiscale TOFE	5 373,3	6 292,5	Masse salariale en % des recettes fiscales	36,4%	35,6%
Pression fiscale	12,8%	13,4%	Investissement Budget en % du PIB	6,1%	6,6%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales

En milliards de FCFA

	Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021		Budget 2022		Budget 2023
	Initial	Réalisation	Collectif	Réalisation	Collectif	Estimation	Initial	Estimation	
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 178,7	3 462,0	2 891,1	3 637,8	3 977,7	4 246,4	4 478,5	4 540,3	5 282,1
<i>dont recettes hors DUS</i>	2 451,2	3 046,9	2 219,0	3 258,2	3 206,9	3 858,1	4 063,8	4 128,0	4 804,0
DGI	2 202,3	1 900,9	2 013,2	1 988,1	2 216,7	2 364,4	2 562,3	2 727,6	3 065,8
Impôts directs	2 151,9	1 057,0	1 961,5	1 112,0	1 191,3	1 306,0	1 453,8	1 554,7	1 733,8
Impôts sur bénéfices	520,4	459,2	389,9	458,9	506,2	609,4	646,2	726,8	816,4
- BIC hors pétrole	401,5	334,5	305,5	372,1	415,2	505,5	531,3	613,0	691,8
- BIC pétrole et gaz	80,6	102,2	63,1	65,4	63,6	75,3	70,8	77,1	78,8
<i>dont gaz imputé</i>	46,2	52,2	45,1	49,8	44,5	53,5	44,6	41,9	49,7
- Impôt synthétique	7,2	5,2	3,6	4,4					
- Taxe d'Etat de l'Entreprenant					5,5	5,8	5,5	7,8	8,3
- Impôt des microentreprises					4,3	4,3	16,1	12,4	12,9
- Prélèvement AIRSI	31,1	17,3	17,7	17,1	17,7	18,5	22,6	16,4	24,6
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	565,3	503,3	523,9	533,3	563,9	564,6	663,7	661,2	716,8
Contribution pour la sortie de crise (<i>ex CRN</i>)									
Impôts fonciers		3,7		1,5		1,9			
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	120,7	90,8	108,2	118,3	121,1	130,2	143,9	166,8	200,6
Impôts indirects	868,6	843,9	862,3	876,1	1 025,4	1 058,3	1 108,5	1 172,9	1 332,0
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	492,4	434,4	470,3	437,9	540,6	519,9	574,9	600,8	672,5
TOB (<i>ex TPS</i>)	76,9	70,4	77,3	76,9	83,7	87,9	101,1	100,0	110,0
Taxes sur boissons et tabacs	50,4	49,3	51,7	51,7	76,9	74,1	80,3	81,6	94,7
Droits d'enregistrement et de timbre	113,1	133,1	129,7	135,4	166,7	195,4	176,2	205,6	249,8
<i>dont enregistrement café cacao</i>	33,3	53,5	42,8	48,1	69,6	74,8	72,3	81,6	114,7
Patentes et Licences	11,8	18,2	12,9	19,6	14,0	23,6	15,4	16,5	18,8
Taxe sur les télécommunications	56,2	53,3	48,3	53,0	55,0	57,9	62,1	59,9	74,4
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	30,5	16,2	20,7	21,7	30,8	28,7	30,8	29,3	37,1
Taxe sur caoutchouc	0,0	0,1	0,0	0,0		0,2			
Taxe ad valorem (secteur minier)	11,8	18,5	22,8	33,5	26,7	35,2	32,0	42,5	35,4
Taxe sur les produits cosmétiques					1,3	1,4	2,1	1,8	2,2
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	1,8	5,4	1,6	12,8	2,2	1,7	3,3	2,6	3,5
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	34,6	43,1	27,0	28,2	27,4	32,3	30,3	32,5	33,8
<i>dont gaz imputé</i>	19,8	0,0	19,3	21,3	19,3	22,9	19,1	18,0	21,3
Nouvelle taxes		2,0		0,0					
TRESOR	9,4	12,1	10,1	0,0	11,0	11,9	11,5	11,5	12,6
Impôts directs	7,8	10,7	8,9	0,0	10,1	10,3	10,5	10,5	11,3
Impôts sur revenus et salaires	7,8	10,7	8,9	0,0	10,1	10,3	10,5	10,5	11,3
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts indirects	1,7	1,4	1,2	0,0	1,0	1,6	1,0	1,0	1,3
Timbres et vignettes	1,7	1,4	0,0	0,0	1,0	1,6	1,0	1,0	1,3
Autres indirects			1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DGD	1 553,7	1 549,1	1 606,7	1 649,7	1 750,0	1 870,1	1 904,7	1 801,2	2 203,7
Droits et taxes à l'importation	1 171,6	1 134,0	1 200,5	1 270,1	1 357,8	1 481,8	1 490,0	1 388,9	1 725,6
Taxes sur produits pétroliers (<i>hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015</i>)	229,4	109,5	362,7	498,6	340,4	192,5	335,8	49,4	280,3
Taxes hors produits pétroliers (<i>hors SGS, PCS et PCC</i>)	942,2	1 024,5	837,8	771,6	1 017,3	1 289,2	1 154,2	1 339,5	1 445,3
Taxes à l'exportation	382,1	415,1	406,2	379,5	392,2	388,3	414,7	412,3	478,1
REVENUS DU DOMAINE	32,3	17,9	26,0	22,0	33,8	40,0	35,9	42,0	44,9
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	727,5	682,8	672,1	623,4	770,7	779,6	868,8	777,4	967,5
FDFP	24,6	22,3	22,0	21,2	26,5	26,2	31,9	32,1	32,6
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	34,3	44,3	40,0	0,0	49,6	47,4	53,0	54,7	66,9
FNAD	8,6	7,1	10,0	7,0	12,4	8,1	13,3	13,7	16,7
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	4,8	6,2	9,8	37,8	8,3	7,3	13,6	8,2	10,2
TVA secteur électricité	29,9	50,4	28,9	27,0	31,8	37,1	33,8	55,6	41,0
Taxe microentreprise affectée au FER					0,6		0,4	0,3	0,6
Vignettes et patentes Part FER	30,9	28,0	23,6		32,0	33,4	34,7	39,5	43,8
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	117,4	106,1	101,3	131,3	136,7	129,8	140,1	41,6	153,5
PCS, PCC, UA et SGS	105,3	68,0	90,9	96,2	106,8	119,9	113,7	123,9	140,4
Recettes affectées aux collectivités	159,4	121,7	133,0	116,2	144,0	133,6	154,2	163,6	191,5
FIMR	12,5	11,0	7,7	10,1	7,7	10,4	9,8	7,8	9,8
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	33,3	14,1	27,8	35,3	28,0	37,4	28,3	28,3	35,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	10,8	17,2	4,7	6,2	4,7	6,4	4,8	4,8	4,8
TSU SIR	53,1	68,5	60,5	71,3	71,2	84,5	84,5	84,5	88,6
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	16,0	19,1	16,0				26,5		
Parafiscalité anacarde	26,6	8,1	25,6	7,7	25,8	31,7	24,6	24,6	24,5
Recettes de péages (FER)		0,0	15,2		21,4	21,7	23,3	23,8	25,7
Autres Taxes affectées	60,0	90,7	55,3	56,1	63,4	45,0	78,1	68,3	83,6
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	3 926,0	4 151,7	3 581,4	4 273,1	4 774,5	5 055,6	5 373,3	5 349,8	6 292,5
PIB nominal	27 484,7	34 298,9	35 124,6	35 311,4	39 190,4	39 190,4	41 951,1	42 826,3	46 822,0

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 3 : Evolution des recettes non fiscales

	Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021		Budget 2022		Budget 2023
	Initial	Réal.	Collectif	Réal.	Collectif	Réal.	Initial	Est.	
Recettes non fiscales du Trésor	32,5	76,0	62,0	84,2	44,8	81,7	58,9	86,2	63,1
Dividendes PETROCI	5,0	9,8	8,2	6,0	0,0		7,1	7,1	7,7
Autres Dividendes (SIB,SGBCI, autres)	9,0	18,2	11,8	34,1	15,3	34,2	19,6	21,5	21,3
Recettes des services	18,5	48,0	42,1	44,1	29,5	47,5	32,3	57,6	34,1
Revenus du domaine	32,3	17,9	26,0	22,0	33,8	37,8	35,9	42,0	44,9
Bonus de signature		8,1				1,9		3,2	
Redevance téléphonie cellulaire	20,6	19,4	0,0	0,1	0,1	0,1			0,1
Recettes exceptionnelles				0,4		1,9			
TOTAL	85,3	121,3	88,0	106,7	78,7	123,4	94,8	131,4	108,1

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 4 : Evolution des ressources du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*
	Collectif	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget voté	Collectif	Collectif	Budget	Budget
RESSOURCES INTERIEURES	4 182,3	5 140,9	5 074,6	5 471,1	6 014,4	5 642,7	6 997,6	7 782,3	9 496,0
Recettes fiscales	2 719,4	3 043,3	3 070,9	3 406,0	3 669,1	3 501,0	3 977,7	4 478,5	5 282,1
Recettes non fiscales	243,3	108,3	144,6	116,2	188,8	88,0	78,7	94,8	108,1
Transfert des entreprises	0,6	0,7	0,7	0,7	1,5	10,0	12,6	12,5	29,2
Produits de privatisation	41,9	34,3	23,9	2,8	102,0	1,0	0,0	112,7	4,5
FIMR (fonds café cacao)	9,0	13,9	14,5	13,4	12,5	7,7	7,7	9,8	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	28,8	91,9	104,5	127,2	148,3	140,1	190,7	198,6	223,6
Autres recettes affectées		345,6	431,0	497,6	566,7	524,3	572,4	660,4	736,1
Recettes exceptionnelles		100,0	12,4						
Intégration de ressources C2D						124,2			
Titres publics-Emissions	1 181,9	1 437,9	1 296,8	1 310,7	1 429,0	1 246,5	2 158,0	2 215,0	3 104,6
RESSOURCES EXTERIEURES	1 013,7	1 024,9	1 373,0	1 285,2	1 319,9	2 772,7	2 096,0	2 118,8	2 198,4
Appuis budgétaires	254,1	274,7	447,4	369,1	379,7	1 448,8	830,6	679,1	522,4
Ressources des projets et dons programmes	759,6	750,2	925,6	916,1	940,2	1 323,9	1 265,4	1 439,7	1 676,1
Emprunts-projets	495,4	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 357,3	1 556,7
Dons-projets	264,2	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	82,4	119,3
TOTAL GENERAL	5 196,0	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	9 093,6	9 901,1	11 694,4

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données des années 2020, 2021, 2022 et 2023 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 5 : Evolution des dépenses du budget de l'Etat

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*	2022*	2023*
	Collectif	Collectif	Collectif	Budget voté	Budget	Collectif	Collectif	Budget	Budget
DETTE PUBLIQUE	1 295,0	1 340,3	1 459,8	1 547,3	1 821,4	1 930,6	2 256,2	3 061,2	3 743,4
Dette intérieure	856,4	860,5	884,2	919,0	1 062,4	1 139,6	1 258,0	1 737,3	2 078,7
Dette extérieure	438,6	479,8	575,5	628,3	759,1	791,0	998,2	1 323,8	1 664,7
DEPENSES ORDINAIRES	2 361,0	2 487,9	2 691,0	2 737,8	2 877,7	3 403,2	3 710,0	3 399,4	3 876,4
Abonnement	62,5	81,4	90,6	97,9	104,1	110,2	112,6	115,5	116,9
Personnel	1 328,4	1 434,0	1 512,2	1 635,4	1 720,8	1 770,1	1 856,9	1 957,8	2 241,4
Autres dépenses de fonctionnement	970,2	972,5	1 088,2	1 004,6	1 052,7	1 522,9	1 740,5	1 326,1	1 518,0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 540,0	1 992,0	1 865,9	1 997,2	2 095,2	2 582,9	2 580,8	2 804,7	3 362,9
Trésor	780,4	1 241,8	940,3	1 081,1	1 154,9	1 259,0	1 315,4	1 365,0	1 686,9
<i>dont Investissements FIMR, FER et Parafiscalité anacarde</i>	37,8	105,8	119,0	164,1	187,5	173,4	224,2	233,0	255,9
Emprunts	495,4	522,4	681,3	755,8	780,4	1 160,3	1 092,0	1 357,3	1 556,7
Dons	264,2	227,8	244,3	160,3	159,8	163,5	173,4	82,4	119,3
DEPENSES SUR RECETTES AFFECTEES (hors FIMR, FER et parafiscalité anacarde)		345,6	431,0	474,0	540,0	498,7	546,6	635,8	711,6
TOTAL	5 196,0	6 165,8	6 447,6	6 756,3	7 334,3	8 415,4	9 093,6	9 901,1	11 694,4

Source : DGBF

(*) N.B.: Pour des besoins de comparabilité, les données des années 2020, 2021, 2022 et 2023 ont été présentées selon le format précédent celui correspondant au budget-programmes.

Annexe 6 : Masse salariale 2023

En milliards de FCFA

Libellé	Budget 2023
Gestion par la Solde	1 614,2
661100 Fonctionnaires de catégorie A	1 460,1
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	148,8
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,3
669900 Autres dépenses de personnel	5,0
Solde de la Police	117,7
661500 Policiers	107,4
664100 Cotisations retraite des personnels sous statut	10,2
Solde des militaires	203,4
661700 Traitement de base des militaires	160,0
663990 Autres primes et indemnités	23,1
664200 Cotisations retraite des personnels militaires	20,2
Subventions aux EPN et autres organismes	192,3
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	19,2
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	135,7
641210 Transferts aux EPIC pour dépenses de personnel	37,4
Institutions Nationales	65,3
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	2,6
641110 Transferts aux EPA pour dépenses de personnel	9,7
643210 Transferts aux Institutions Nationales pour dépenses de personnel	51,3
663990 Autres primes et indemnités	1,7
Rémunération du personnel local des ambassades	27,5
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	0,5
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	1,3
662400 Rémunérations du personnel sous contrat en poste à l'étranger	11,0
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,2
664900 Autres cotisations sociales	3,5
665300 Frais de scolarité du personnel des ambassades	4,7
665600 Assurances maladie en faveur du personnel	5,3
Autres	1,0
Transferts aux Collectivités Décentralisées-personnel	6,2
642110 Transferts aux Districts Autonomes pour dépenses de personnel	0,5
642210 Transferts aux Régions pour dépenses de personnel	5,7
DIVERS	14,9
623100 Prestation des organismes de formation résidents	0,2
632100 Subventions d'équilibre aux entreprises publiques - Personnel	0,5
639100 Subventions d'équilibre à d'autres catégories de bénéficiaires - Personnel	0,7
662110 Salaires et appointements du personnel sous contrat et des décisionnaires ivoiriens	4,2
662200 Rémunérations du personnel occasionnel	0,7
663990 Autres primes et indemnités	5,7
664320 Cotisations CNPS des agents contractuels et décisionnaires Part Employeur	0,9
Autres	2,1
TOTAL MASSE SALARIALE BUDGET	2 241,4
<i>(en % des recettes fiscales (Norme communautaire = 35%))</i>	<i>35,6%</i>
<i>Pourcentage du PIB</i>	<i>4,8%</i>

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI

Annexe 7 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté du budget 2023

(Toutes sources de financement confondues)

Montants en Francs CFA

Domaines	2022 Budget	2023 Budget
01 Agriculture et développement rural	86 191 197 406	87 248 464 971
01.0 Administration générale	16 182 611 028	15 229 808 156
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	20 137 184 894	21 894 857 871
01.2 Formation et encadrement	33 521 626 886	34 694 604 346
01.3 Aménagement hydro-agricole	6 502 326 598	7 607 194 598
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	9 847 448 000	7 822 000 000
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	16 304 717 935	17 393 707 398
02.0 Administration générale / formation et encadrement	9 561 904 649	9 681 335 537
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 902 853 809	2 596 731 403
02.2 Pêche et aquaculture	3 839 959 477	5 115 640 458
03 Education	1 525 197 885 928	1 674 134 569 012
03.0 Administration générale	50 102 833 458	104 771 810 380
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	648 104 813 977	658 700 022 342
03.2 Alphabétisation	459 659 630	660 000 000
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	584 748 954 886	640 586 742 896
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	241 781 623 977	269 415 993 394
04 Santé	458 032 222 900	640 347 904 075
04.00 Administration générale santé	223 254 243 648	286 970 245 048
04.01 Système de santé primaire	102 840 556 153	167 454 257 280
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1 500 000 000	2 100 000 000
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endemies	27 195 423 555	73 702 856 966
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	32 604 381 089	16 318 459 173
04.05 VIH/SIDA	23 554 395 157	40 864 518 862
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	47 083 223 298	52 937 566 746
05 Eau et Assainissement	108 080 026 088	140 402 979 771
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	85 918 605 517	97 698 330 674
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	22 161 420 571	42 704 649 097
06 Energie	154 381 099 723	154 682 047 594
06.1 Accès à l'électricité	154 381 099 723	154 682 047 594
07 Routes et ouvrages d'art	416 837 765 562	382 661 668 227
07.1 Entretien pistes rurales	5 877 545 928	13 958 465 989
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	14 830 280 863	85 873 320 155
07.3 Autres travaux routiers	396 129 938 771	282 829 882 083
08 Affaires Sociales	74 178 024 424	76 079 463 101
08.0 Administration générale	17 771 655 528	17 348 574 311
08.1 Formations destinées aux femmes	2 250 626 511	3 387 589 666
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	27 127 474 513	27 811 274 085
08.3 Formation au personnel d'appui	1 512 432 362	1 698 450 843
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	25 515 835 510	25 833 574 196
09 Décentralisation	96 750 176 296	110 285 002 571
09.1 Décentralisation	96 750 176 296	110 285 002 571
10 Reconstructions et réhabilitations	22 212 119 406	12 157 507 577
10.1 Construction et réhabilitation	2 139 680 000	2 124 814 737
10.2 Habitats et logements sociaux	20 072 439 406	10 032 692 840
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	20 195 509 874	22 179 457 544
11.1 Promotion et insertion des jeunes	17 116 056 633	17 276 330 557
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	3 079 453 241	4 903 126 987
TOTAL	2 978 360 745 542	3 317 572 771 841

Source: DGBF

Evolution

PIB

%PIB

4,0%

41 951,1

7,1%

11,4%

46 822,0

7,1%

Annexe 8 : Présentation des dépenses du budget 2023 selon la classification fonctionnelle

En milliards de FCFA

Divisions	Groupes	Budget 2022	Budget 2023
1	Services généraux des administrations publiques	5 199,5	6 251,1
11	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales étrangères	2 101,2	2 465,6
13	Servies généraux	37,1	42,1
17	Opérations concernant la dette publique	3 061,2	3 743,4
2	Défense	378,7	413,8
21	Défense militaire	153,1	177,3
22	Défense civile	87,0	97,1
25	Défense, n.c.a	138,7	139,5
3	Ordre et sécurité publics	255,5	303,2
32	Services de protection civile	174,2	198,2
33	Tribunaux	81,3	105,0
4	Affaires économiques	666,4	923,1
42	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	186,5	236,3
43	Combustibles et énergie	288,4	305,9
44	Industries extractives et manufacturières, construction	1,0	0,9
45	Transports	82,0	261,0
46	Communications	78,6	84,6
49	Affaires économiques, n.c.a	30,0	34,3
5	Protection de l'environnement	203,4	297,3
54	Préservation de la biodiversité et protection de la nature	36,2	44,4
56	Protection de l'environnement, n.c.a	167,1	252,9
6	Logements et équipements collectifs	870,6	888,3
61	Logement	52,6	91,4
63	Alimentation en eau	112,8	131,1
66	Logement et équipements collectifs, n.c.a	705,2	665,8
7	Santé	442,6	691,7
73	Services hospitaliers	254,3	282,4
76	Santé, n.c.a	188,2	409,3
8	Loisirs, culture et culte	262,6	123,2
81	Services récréatifs et sportifs	228,7	80,0
82	Services culturels	17,3	21,0
84	Culte et autres services communautaires	3,2	7,6
86	Loisirs, culture et culte, n.c.a	13,4	14,6
9	Enseignement	1 514,7	1 674,5
91	Enseignements préélémentaire et primaire	637,3	658,7
92	Enseignement secondaire	435,3	492,8
94	Enseignement supérieur	260,1	290,0
98	Enseignement, n.c.a	182,0	232,9
10	Protection sociale	107,1	128,3
104	Famille et enfants	20,7	23,8
109	Protection Sociale, nca	86,4	104,5
TOTAL		9 901,1	11 694,4

Source : DGBF

Annexe 9 : Présentation du budget 2023 selon les missions et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

Missions	Budget 2023 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	143,8	95,4	220,6	63,1	622,9
1AE - Affaires extérieures	64,8	36,0	10,5	6,3	117,7
10C - Organes consultatifs	12,0	0,4	12,2	0,0	24,5
10E - Organes exécutifs	31,7	58,3	172,4	154,0	416,3
10J - Organes juridictionnels	9,7	0,3	8,4	1,3	19,7
10L - Organes législatives	25,6	0,4	17,2	1,5	44,6
2 - Défense, Sécurité et Justice	446,1	239,2	245,6	230,2	1 161,1
2AR - Armée	207,1	162,3	0,7	43,6	413,8
2JU - Justice	51,1	31,5	3,2	19,3	105,0
2PO - Police	117,9	31,6	5,5	29,9	184,9
3 - Administration Générale et Développement Economique	123,6	1 504,8	2 747,9	705,1	5 181,4
3AG - Affaires communes de l'administration générale et financière	13,2	18,3	7,8	2,7	42,1
3BU - Budget et dépense publique	80,1	300,0	141,7	713,2	1 235,0
3FI - Finances	27,2	1 182,6	2 593,7	73,1	3 876,5
3PD - Planification, programmation, prévision et statistiques générales	3,1	3,9	4,7	16,2	27,8
4 - Enseignement, Formation et Recherche	1 098,1	52,7	327,6	196,1	1 674,5
4ESR - Enseignement supérieur	104,5	10,4	123,3	51,9	290,0
4ESTP - Enseignement secondaire, technique et professionnel	993,6	42,3	204,3	144,2	1 384,4
5 - Santé et Action Sociale	307,1	68,6	54,2	392,8	822,7
5EMPL - Emploi et protection Sociale	23,2	10,5	10,0	63,8	107,4
5FFE - Protection Famille, Femme et enfant	13,1	5,7	0,5	4,2	23,6
5SAN - Santé	270,8	52,4	43,7	324,8	691,7
6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	38,4	14,1	101,5	53,7	207,8
6CUL - Culture, Communication et loisirs	19,6	9,2	75,2	16,1	120,2
6EJM - Jeunesse et Emploi des Jeunes	7,4	2,9	2,4	29,4	42,1
6SPO - Sports	11,4	2,0	23,9	8,3	45,6
7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	22,7	20,3	416,3	996,7	1 456,1
7EQU - Equipement collectifs et Entretien Routier	2,3	2,5	235,6	425,3	665,8
7HAB - Habitat et urbanisme	4,9	9,9	19,3	57,3	91,4
7HYD - Hydraulique	0,0	0,2	0,6	130,3	131,1
7PET - Pétrole et Energie	5,5	2,6	151,1	147,6	306,8
7TRA - Transports et affaires maritimes	10,0	5,2	9,5	236,3	261,0
8 - Production, Développement industriel et Commercial	26,5	13,3	111,6	119,3	270,6
8AGRR - Agriculture et ressources halieutiques (y/c FIMR)	18,7	6,8	96,1	114,7	236,3
8IPRO - Industrie et promotion PME	7,8	6,5	15,5	4,5	34,3
9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	35,1	16,8	95,3	150,1	297,3
9EF - Protection de la faune et de la Flore	24,1	10,6	0,3	9,4	44,4
9ENVI - Protection de l'environnement et Assainissement	11,1	6,2	95,0	140,6	252,9
Total Général	2 241,4	2 025,3	4 320,6	2 907,0	11 694,4

Source : DGBF

Annexe 10 : Présentation du budget 2023 selon la classification fonctionnelle et par nature de dépenses

En milliards de FCFA

CFAP	Budget 2023 par nature de dépenses				
	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
01 Services généraux des administrations publiques	328,3	1 615,8	3 203,7	903,3	6 251,1
011 - Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières	315,0	430,5	619,4	1 100,6	2 465,6
013 - Services généraux	13,2	18,3	7,8	2,7	42,1
017 - Opérations concernant la dette publique	-	1 167,0	2 576,5	-	3 743,4
02 Défense	207,1	162,3	0,7	43,6	413,8
021 - Défense militaire	98,8	63,0	-	16,9	178,6
022 - Défense civile	84,4	6,2	-	6,5	97,1
025 - Défense nca	23,9	93,2	0,7	20,2	138,1
03 Ordre et sécurité publics	178,8	63,0	10,2	51,1	303,2
032 - Service de protection civile	127,8	31,6	7,0	31,8	198,2
033 - Tribunaux	51,1	31,5	3,2	19,3	105,0
04 Affaires économiques	49,7	24,7	334,4	514,3	923,1
042 - Agriculture, Sylviculture, Pêche et Chasse	18,7	6,8	96,1	114,7	236,3
043 - Combustibles et Energie	5,5	2,4	151,1	146,8	305,9
044 - Industries extractives et manufacturières, construction	-	0,2	-	0,7	0,9
045 - Transports	10,0	5,2	9,5	236,3	261,0
046 - Communications	7,7	3,6	62,1	11,2	84,6
049 - Affaires économiques nca	7,8	6,5	15,5	4,5	34,3
05 Protection de l'environnement	35,1	16,8	95,3	150,1	297,3
054 - Préservation de la biodiversité et protection de la nature	24,1	10,6	0,3	9,4	44,4
056 - Protection de l'environnement nca	11,1	6,2	95,0	140,6	252,9
06 Logements et équipements collectifs	7,2	12,5	255,6	612,9	888,3
061 - Logement	4,9	9,9	19,3	57,3	91,4
063 - Alimentation en eau	-	0,2	0,6	130,3	131,1
066 - Logements et équipements collectifs nca	2,3	2,5	235,6	425,3	665,8
07 Santé	270,8	52,4	43,7	324,8	691,7
073 - Services hospitaliers	42,2	35,2	34,4	170,6	282,4
076 - Santé nca	228,6	17,2	9,3	154,2	409,3
08 Loisirs Culture et culte	30,8	10,5	39,4	42,5	123,2
081 - Services récréatifs et sportifs	18,5	4,7	24,6	32,2	80,0
082 - Services culturels	9,4	2,0	5,6	4,0	21,0
084 - Culte et autres services communautaires	0,3	0,2	1,7	5,4	7,6
086 - Loisirs, culture et culte nca	2,6	3,6	7,5	0,9	14,6
09 Enseignement	1 098,1	52,7	327,6	196,1	1 674,5
091 - Enseignements préélémentaire et primaire	609,6	18,6	26,9	3,6	658,7
092 - Enseignement secondaire	331,9	7,7	120,8	32,4	492,8
094 - Enseignement supérieur	104,5	10,4	123,3	51,9	290,0
098 - Enseignement nca	52,2	16,0	56,6	108,1	232,9
10 Protection sociale	35,6	14,5	10,0	68,3	128,3
104 - Famille et enfants	13,1	5,7	0,5	4,5	23,8
109 - Protection sociale, nca	22,5	8,8	9,5	63,8	104,5
Total General	2 241,4	2 025,3	4 320,6	2 907,0	11 694,4

Source: DGBF

Annexe 11 : Présentation des dépenses du budget 2023 par mission selon la classification CFAP

En milliards de FCFA

CFAP / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
01 Services généraux des administrations publiques	622,9	443,9	5 181,4	-	3,0	-	-	-	-	6 251,1
02 Défense	-	413,8	-	-	-	-	-	-	-	413,8
03 Ordre et sécurité publics	-	303,2	-	-	-	-	-	-	-	303,2
04 Affaires économiques	-	-	-	-	-	84,6	567,8	270,6	-	923,1
05 Protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	297,3	297,3
06 Logements et équipements collectifs	-	-	-	-	-	-	888,3	-	-	888,3
07 Santé	-	0,0	-	-	691,7	-	-	-	-	691,7
08 Loisirs Culture et culte	-	-	-	-	-	123,2	-	-	-	123,2
09 Enseignement	-	-	-	1 674,5	-	-	-	-	-	1 674,5
10 Protection sociale	-	0,3	-	-	128,0	-	-	-	-	128,3
Total Général	622,9	1 161,1	5 181,4	1 674,5	822,7	207,8	1 456,1	270,6	297,3	11 694,4

Source : DGBF

Annexe 12 : Présentation du budget 2023 selon la classification fonctionnelle et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / CFAP	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs Culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	401,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	401,3
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	195,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195,6
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	1 979,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 979,6
21 Immobilisations incorporelles	1,6	0,2	0,4	0,8	0,0	0,9	0,0	0,4	0,2	0,1	4,5
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	2,1	0,0	0,4	0,0	0,3	-	-	0,1	-	0,0	2,9
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	26,0	1,0	15,5	116,4	2,9	282,3	11,3	1,5	4,0	1,0	461,8
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	24,0	4,7	4,9	4,2	2,1	1,5	4,1	1,8	15,2	2,2	64,6
25 Equipements militaires	-	27,9	0,5	0,2	-	0,0	-	0,0	-	-	28,6
26 Prises de participation et cautionnements	33,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,4
27 Prêts et avances	-	-	-	0,1	-	0,1	-	-	-	-	0,1
60 Achats de biens	94,2	22,6	31,6	6,0	2,7	4,8	22,6	2,0	37,9	5,4	229,9
61 Acquisitions de services	58,7	28,5	6,2	5,6	1,9	3,7	6,9	2,5	6,0	2,1	122,1
62 Autres services	66,9	11,6	3,5	11,6	5,8	21,5	72,6	4,1	7,5	7,1	212,2
63 Subventions	133,9	0,4	6,0	98,7	10,1	31,3	8,4	25,7	32,1	36,9	383,5
64 Transferts	984,0	13,5	26,3	600,7	234,0	533,2	315,1	59,2	563,8	33,6	3 363,3
65 Charges exceptionnelles	179,6	2,6	33,9	2,3	3,3	1,7	14,4	0,6	2,3	5,3	245,9
66 Charge de personnel	252,0	300,7	174,0	37,8	34,1	7,2	228,5	20,4	1 001,3	34,8	2 090,8
67 Intérêts et frais financiers	1 098,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 098,9
69 Dotations aux provisions	719,2	-	0,0	38,7	0,1	-	7,8	5,0	4,3	-	775,2
Total Général	6 251,1	413,8	303,2	923,1	297,3	888,3	691,7	123,2	1 674,5	128,3	11 694,4

Source : DGBF

Annexe 13 : Présentation du budget 2023 par mission et par nature économique

En milliards de FCFA

NATURES ECONOMIQUES / MISSIONS	1 - Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance	2 - Défense, Sécurité et Justice	3 - Administration Générale et Développement Economique	4 - Enseignement, Formation et Recherche	5 - Santé et Action Sociale	6 - Culture, Jeunesse, Sport et Loisir	7 - Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	8 - Production, Développement industriel et Commercial	9 - Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature	Total
15 Emprunts projets (remboursement amortissements de la dette)	-	-	401,3	-	-	-	-	-	-	401,3
16 Emprunts programmes (remboursement amortissements de la dette)	-	-	195,6	-	-	-	-	-	-	195,6
17 Autres emprunts (remboursement amortissements de la dette)	-	-	1 979,6	-	-	-	-	-	-	1 979,6
21 Immobilisations incorporelles	0,0	0,6	1,5	0,2	0,1	0,4	1,1	0,6	0,0	4,5
22 Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols	-	0,5	2,0	-	0,0	0,1	-	0,0	0,3	2,9
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	3,7	17,9	20,9	4,0	12,3	1,7	395,8	2,6	2,9	461,8
24 Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1,6	13,5	18,2	15,2	6,6	2,1	3,1	2,3	2,1	64,6
25 Equipements militaires	-	28,4	-	-	-	0,0	0,2	-	-	28,6
26 Prises de participation et cautionnements	-	-	33,4	-	-	-	-	-	-	33,4
27 Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
60 Achats de biens	11,2	61,8	75,2	37,9	28,2	2,5	6,4	4,0	2,7	229,9
61 Acquisitions de services	25,9	37,2	30,2	6,0	9,1	3,7	5,1	3,0	1,9	122,1
62 Autres services	7,4	22,2	51,3	7,5	80,8	6,0	24,8	6,4	5,8	212,2
63 Subventions	73,0	18,9	48,5	32,1	45,3	42,7	63,8	49,3	10,1	383,5
64 Transferts	423,2	395,4	205,0	563,8	348,9	120,5	897,2	175,3	234,0	3 363,3
65 Charges exceptionnelles	-	36,8	179,3	2,3	19,7	0,6	2,1	1,9	3,3	245,9
66 Charge de personnel	76,9	527,8	121,4	1 001,3	263,9	22,7	20,8	21,9	34,1	2 090,8
67 Intérêts et frais financiers	0,0	-	1 098,9	-	-	-	-	-	-	1 098,9
69 Dotations aux provisions	-	0,0	719,2	4,3	7,8	5,0	35,6	3,1	0,1	775,2
Total Général	622,9	1 161,1	5 181,4	1 674,5	822,7	207,8	1 456,1	270,6	297,3	11 694,4

Source : DGBF

Annexe 14 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2022

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Le stock à recouvrer (arriérés 2021 et antérieurs et prises en charge 2022) au titre des recettes fiscales s'élève à 144 403 193 147 FCFA au 31 août 2022 dont un montant de 13 048 928 395 FCFA de restes à recouvrer comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes fiscales

Désignation	Montant en FCFA		
	Stock 2022 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2022	Restes à recouvrer au 31 août 2022
RECETTES FISCALES DGTCP			
Impôt direct	10 500 000 000	6 658 905 943	3 841 094 057
Impôt indirect	1 000 000 000	1 089 907 102	
Sous-Total DGTCP			3 841 094 057
RECETTES FISCALES DGI			
Impôt sur Traitement et Salaire	1 670 541 326	1 615 921 695	54 619 631
Bénéfice Industriel et Commercial/Bénéfice Non Commercial	2 215 280 608	2 129 874 568	85 406 040
Taxe sur la Valeur Ajoutée/Taxe sur les Prestations de service	2 375 866 410	2 240 101 140	135 765 270
Patente	1 512 197 932	1 458 818 197	53 379 735
AIRSI/ASDI	2 080 887 878	2 031 123 797	49 764 081
Taxe sur contrat d'assurance/Taxe de publicité	978 762 402	900 221 581	78 540 821
Taxe d'abattage	502 902 082	440 094 052	62 808 030
IRVM/IRC/IGR	2 231 940 709	2 152 317 924	79 622 785
TSE/FDFP	1 291 491 466	1 223 319 932	68 171 534
CRN/CSC	1 908 531 593	1 832 140 292	76 391 301
Impôt Synthétique	1 848 723 973	1 795 468 550	53 255 423
Droits de bail, d'enregistrement et de timbre	2 312 004 005	2 249 447 995	62 556 010
TOB/TDNTIC/Autres taxes	2 467 517 659	2 374 507 158	93 010 501
Impôt foncier	15 238 291 079	14 314 697 639	923 593 440
Sous-Total DGI			1 876 884 602
RECETTES FISCALES DGD			
Acompte sur secteur informel	23 146 634	21 726 540	1 420 094
Dus Anacarde	718 511 070	461 213 126	257 297 944
DUS Autres	4 225 278	4 225 278	0
DUS sur le Bois	41 428 098	37 257 131	4 170 967
DUS sur le Cacao	2 542 170 237	2 097 944 720	444 225 517
DUS sur le Café	288 883 860	286 476 831	2 407 029
Droit de Douane	31 424 160 601	29 125 267 587	2 298 893 014
DUS sur les produits dérivés du Cacao	6 211 268 810	5 594 932 293	616 336 517
Droit Unique de Sortie	38 890 600	38 890 600	0
Intérêt de retard	66 646 972	64 990 194	1 656 778
Prélèvements Communautaires CEDEAO, de Solidarité et Union Africaine	5 707 629 894	5 309 821 142	397 808 752
Prélèvement Compensatoire sur Sacs	2 561 586	50 785	2 510 801
Prélèvement sur les Viandes	186 777 283	183 667 324	3 109 959
Redevances pour Procédures Import.	61 709	18 153	43 556
Taxe export bois en grume	82 350	82 350	0
Redevance Statistique	4 180 127 903	3 873 380 059	306 747 844
Taxe Spéciale sur le Tabac	1 305 780 361	1 236 399 644	69 380 717
Taxe d'ajustement à l'importation	30 110 627	30 108 470	2 157
Taxe sur Produits Cosmétiques	118 154 009	111 347 235	6 806 774
Taxe sur le caoutchouc	984 003 516	917 504 953	66 498 563
Taxe de solidarité Sida-Tabagisme	65 289 034	61 819 997	3 469 037
Taxe spéciale sur mat. plastique	71 321 336	70 607 744	713 592
Taxe Spéciale sur les Boissons	978 484 043	966 887 727	11 596 316
Taxe Salubrité Protection de l'Environnement.	3 264 540	3 068 031	196 509
Taxe spéciale sur marbre	12 263 330	11 822 443	440 887
Taxe Spéciale sur Purée de tomates	21 439	20 704	735
Taxe spéciale. Tabac pour le développement du Sport	163 132 550	154 459 960	8 672 590
Taxe spéciale véhicule	206 820 495	195 321 235	11 499 260
Taxe spécifique Unique B.G.E.	29 636 757	27 684 936	1 951 821
Taxe spécifique Unique F.E.R.	2 565 294	1 179 417	1 385 877
Taxe spécifique unique S.I.R	614 112	614 112	0
Taxe sur la Valeur Ajoutée	38 860 219 697	36 048 513 568	2 811 706 129
Sous-Total DGD			7 330 949 736
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	-	-	13 048 928 395

Source : DGTCP, DGI, DGD

Annexe 14 : Situation des restes à recouvrer à fin août 2022 (Suite et fin)

Situation des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Le stock de recettes non fiscales à recouvrer d'un montant de 32 250 000 000 FCFA, a été totalement recouvré au 31 août 2022.

Tableau 2 : Etat des restes à recouvrer au titre des recettes non fiscales

Montant en FCFA			
Désignation	Stock 2022 à recouvrer	Recouvrement au 31 août 2022	Restes à recouvrer au 31 août 2022
Recettes contractuelles			
Redevance de téléphonie cellulaire	4 500 000 000	8 459 721 707	
Recettes non contractuelles			
Droits et frais administratifs Amendes et condamnations pécuniaires Recettes exceptionnelles	16 250 000 000	17 724 720 563	
Diverses autres recettes non fiscales	11 500 000 000	26 011 952 334	
TOTAL DES RESTES A RECOUVRER	-	-	0

Source : DGTCP

Annexe 15 : Situation des restes à payer de l'Etat à fin août 2022

Les restes à payer de l'Etat sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour l'exercice budgétaire 2022, à la date du 31 août 2022, ces restes à payer de l'Etat se chiffrent à **112 952 072 649 FCFA**.

Ils sont constitués de **87 952 470 040 FCFA** de dépenses ordinaires et de **24 999 602 609 FCFA** de dépenses d'investissement (sur financement intérieur).

Les restes à payer de l'Etat sur dépenses ordinaires comprennent **38 595 901 135 FCFA** de dépenses d'abonnement (dont 36 671 217 385 FCFA au titre de la consommation d'électricité, 891 413 919 FCFA pour l'eau et 1 033 269 831 FCFA pour le téléphone) et **49 356 568 905 FCFA** d'autres dépenses de fonctionnement notamment des subventions et autres transferts.

Etat développé des restes à payer de l'Etat

Montant en FCFA

Nature de dépenses	Exercice 2022 (Stock à fin août)
Dépenses ordinaires	87 952 470 040
Dépenses d'abonnement	38 595 901 135
<i>CIE</i>	36 671 217 385
<i>SODECI</i>	891 413 919
<i>ORANGE CI</i>	1 033 269 831
Autres dépenses de fonctionnement	49 356 568 905
Dépenses d'investissements	24 999 602 609
Sur financement intérieur	24 999 602 609
Total des restes à payer de l'Etat	112 952 072 649

Source : DGTCP

Annexe 16 : Plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2023

(En milliards de F CFA)	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL
	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
RECETTES	412,6	330,2	420,3	512,0	403,3	548,2	430,4	351,0	505,8	406,8	382,5	527,8	5 230,9
A - Recettes fiscales	402,0	324,9	412,6	499,1	397,4	540,3	418,1	345,7	493,7	397,9	376,4	480,8	5 089,1
* DGI	234,8	164,4	212,1	329,0	214,604	365,0	228,8	179,3	319,3	207,0	177,9	240,7	2 872,8
* Trésor	1,0	1,1	1,1	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	12,6
* DGD	166,2	159,4	199,4	169,1	181,8	174,3	188,3	165,4	173,4	189,9	197,5	239,0	2 203,7
B - Recettes non fiscales	10,6	5,4	7,7	12,9	5,8	7,9	12,3	5,2	12,1	8,9	6,1	47,0	141,8
dont * Recettes non fiscales du Trésor	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	31,8	63,1
dont - Dividendes PETROCI												7,7	7,7
- Autres Dividendes (CIPREL, SIB et autres)												21,3	21,3
- Recettes des services (y/c comm sur transferts)	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	34,1
* Versements des entreprises	5,3			7,3		0,6	6,7		3,5	2,7		3,1	29,2
* Privatisation et ventes d'actifs												4,5	4,5
* Revenus du domaine	2,5	2,5	4,8	2,7	3,0	4,5	2,7	2,4	5,8	3,4	3,3	7,5	44,9
* Licence télécommunication			0,1										0,1
DEPENSES	554,7	517,7	670,5	681,3	523,9	1 011,5	937,8	607,0	686,0	970,7	639,4	1 057,5	8 857,8
A - Dépenses obligatoires	446,3	329,7	500,3	472,5	310,1	773,1	666,3	335,5	406,2	653,7	325,4	643,8	5 862,9
1- Dette Publique	269,9	153,3	323,9	295,9	133,5	596,5	489,6	158,8	229,6	476,8	148,6	467,0	3 743,4
a - Dette intérieure	118,6	133,3	160,0	152,0	96,3	312,3	319,3	136,2	108,7	211,5	112,0	218,4	2 078,7
b - Dette extérieure	151,4	19,9	163,9	143,9	37,2	284,1	170,4	22,6	120,9	265,3	36,6	248,5	1 664,7
2- Personnel	176,4	176,4	176,4	176,6	176,6	176,6	176,6	176,6	176,6	176,9	176,9	176,9	2 119,4
B - Dépenses prioritaires	108,4	188,0	170,2	208,8	213,8	238,3	271,5	271,5	279,7	317,0	314,0	413,7	2 994,9
1- Investissements	31,5	100,7	78,5	88,4	88,4	113,0	116,4	116,4	116,4	130,9	130,9	184,6	1 296,0
dont * Projets C2D		26,6	13,3	13,3	13,3	13,3	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	19,9	199,7
* Collectivités décentralisées investissements		8,9	4,4	4,9	4,9	4,9	4,7	4,7	4,7	10,6	10,6	10,6	74,0
* Fonds d'Etudes		2,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	15,0
* Couverture Maladie Universelle (CMU)		2,2	1,1	1,4	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	1,4	16,2
* Autres investissements	31,5	56,2	56,2	66,2	66,2	85,8	85,8	85,8	85,8	95,8	95,8	149,6	960,8
* Dépenses en capital		4,8	2,4	1,6	1,6	6,6	2,8	2,8	2,8	1,7	1,7	1,7	30,2
2- Fonctionnement des Services	36,4	46,8	46,2	56,2	56,2	56,2	49,8	49,8	48,0	81,5	80,5	81,7	689,4
dont * Carburant FRCI		2,5	0,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,1	14,9
* Alimentation FRCI		4,0	4,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4,2	4,2	5,6	43,4
* Fonctionnement des Ministères et autres	36,4	40,3	41,3	51,2	51,2	51,2	45,0	45,0	43,3	76,0	75,0	75,0	631,2
3- Subventions et transferts	32,7	32,7	37,7	44,4	49,4	49,4	85,6	85,6	85,6	60,9	70,9	95,7	730,6
dont * Subvention aux écoles privées	3,3	3,3	3,3	5,0	5,0	5,0	33,0	33,0	33,0	13,8	13,8	13,8	165,2
* Bourse et pécules	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	12,2	12,2	12,2	6,8	6,8	6,6	80,9
* Etablissements Publics Nationaux (EPN)	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	132,2
* Transfert aux Collectivités et Districts	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	28,5
4- Abonnement (SODECI, CI-TELECOM)	3,6	3,6	3,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	7,5	7,5	7,5	66,9
5- Dépenses liées aux élections et à la sécurité	4,2	4,2	4,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	24,2	36,2	24,1	44,2	212,0
dont: * Elections (CEI)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	10,8	22,8	10,8	0,8	52,0
* Conseil National de Sécurité (CNS)	3,3	3,3	3,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	43,3	160,0
SOLDE DE TRESORERIE HORS FINANCEMENT	-142,1	-187,4	-250,2	-169,3	-120,6	-463,2	-507,4	-256,0	-180,2	-563,9	-256,9	-529,7	-3 626,9
FINANCEMENT	100,0	265,0	300,0	305,0	204,9	800,0	290,0	200,0	280,0	125,0	249,9	507,2	3 627,0
A - Emprunts sur marchés monétaire et financier	100,0	265,0	300,0	305,0	105,0	800,0	290,0	200,0	280,0	125,0	150,0	184,6	3 104,6
* Bons du Trésor	65,0	35,0	35,0	35,0	35,0	30,0	30,0	30,0		30,0			325,0
* Emprunts obligataires		160,0	200,0	200,0		200,0	200,0		180,0		150,0	154,6	1 444,6
* Obligations du Trésor	35,0	70,0	65,0	70,0	70,0	70,0	60,0	170,0	100,0	95,0		30,0	835,0
* Autres (Obligations internationales en devises)						500,0							500,0
B - Ressources extérieures					99,9						99,9	322,6	522,4
* AFD - C2D					99,9						99,9		199,7
* Union Européenne												2,6	2,6
* Autres emprunts												320,0	320,0
SOLDE GLOBAL DE TRESORERIE MENSUEL	-42,1	77,6	49,8	135,7	84,3	336,8	-217,4	-56,0	99,8	-438,9	-7,0	-22,5	0,0
SOLDE GLOBAL DE TRESORERIE CUMULE	-42,1	35,5	85,2	220,9	305,2	641,9	424,6	368,6	468,4	29,5	22,5	0,0	

Source : DGTCP

N.B. : Hors opérations de compensation et opérations affectées (dépenses abonnement CIE compensées avec les revenus du gaz, subvention au secteur électricité, ITS solde, projets financés sur ressources extérieures d'emprunts et de dons, dépenses sur recettes affectées)